

**DOCUMENT ACADÉMIQUE DE CADRAGE DU BLOC 4 - CONTEXTE D'EXERCICE
DU MÉTIER - MASTERS MEEF**

Dans la suite du CRDF, du vote au conseil d'école, il a été décidé de stabiliser le cadre de la formation académique dans le bloc 4 en produisant un document de cadrage académique. Ce dernier s'impose à tous les parcours MEEF de l'académie tant sur ses contenus que sur la nécessité de faire intervenir le pôle de professionnalisation. Le fait de ne pas solliciter l'ESPE composante comme ressource pour le bloc 4 n'exonère pas du cadrage académique tant sur les contenus que sur la répartition des interventions entre l'université et le pôle.

Fondé sur les savoirs issus de la philosophie de l'éducation, de la psychologie de l'éducation, de la sociologie de l'éducation et des sciences de l'éducation, mais également sur les questions professionnelles déjà identifiées comme étant critiques avant la prise de fonction (ex : maîtrise de la classe, relations avec les parents d'élèves, incivilités, laïcité...), le Bloc 4 (Modules en M1 et Questions Professionnelles en M2) permet d'aborder des situations pratiques directement liées au contexte d'exercice du métier, situations qui sont éclairées par des apports de connaissances¹.

Afin de stabiliser les contenus et les équipes de formateurs engagés dans le Bloc 4, **le responsable d'un module de M1 ou d'une QP de M2 constitue un groupe de formateurs** dont il assure le fonctionnement. Pour cela, il est doté d'un budget dans le cadre de l'ESPE de 10 HTD par QP et par an pour mener à bien ce projet. Ce groupe peut être composé de collègues sollicités par le responsable de QP, mais aussi de volontaires souhaitant travailler sur ce thème. Le groupe est ouvert aux collègues du pôle qui en feraient la demande. Cette mesure doit permettre la constitution d'équipes stables mobilisées dans le bloc 4 et vise à maintenir une cohésion et une continuité de travail sur chaque thématique.

Les interventions du pôle sont programmées par les coordonnateurs. Le délai d'un mois est à respecter impérativement. **Les interventions du pôle ne peuvent pas être positionnées au début des enseignements d'un module ou d'une QP dans un groupe.**

Le tableau ci-dessous résume les articulations entre les différents acteurs de la mise en place du Bloc 4.

Direction des études ESPE	Responsable de parcours	Coordonnateur du pôle	Responsable de QP
<ul style="list-style-type: none"> Ø Prend contact avec les responsables de parcours (courant juin) Ø Établit un planning des interventions pour le bloc 4 dans chaque parcours Ø Communique le planning aux coordonnateurs du pôle 	<ul style="list-style-type: none"> Ø Quand les ressources de l'ESPE sont sollicitées, il renvoie les créneaux de formation retenus à la direction des études. Ø Communique toutes les données 	<ul style="list-style-type: none"> Ø Réceptionne les données issues de la direction des études Ø Recherche les compétences au sein des réseaux de formateurs de l'employeur Ø Communique les éléments précis sur la 	<ul style="list-style-type: none"> Ø Réceptionne les fichiers issus de la direction des études pour chercher les ressources pour mettre en place le bloc 4 en M1 et M2 côté ESPE. Ø Informe la direction des études des intervenants mobilisés pour assurer les cours.

¹ Conformément à [l'article 2 de l'Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF](#)

<p>Ø Envoie le planning aux responsables de QP pour la mobilisation des formateurs de la QP</p> <p>Ø Effectue les régulations avec les parcours sur les changements qui surviendraient en cours de formation et prévient les coordonnateurs et responsable de QP</p>	<p>relatives aux enseignements du bloc 4 dans sa composante pour faciliter les interventions. (salles, listes d'étudiants, feuilles d'émargement, dates de rendu des notes,...)</p>	<p>commande aux intervenants du pôle (liaison)</p> <p>Ø Assure le retour au secrétariat du pôle de professionnalisation pour communication aux responsables de QP et à la direction des études.</p>	<p>Ø Assure le contact éventuel avec les intervenants du pôle (continuité/cohérence)</p> <p>Ø Assure l'animation d'un groupe de F2F sur la thématique du module ou de la QP à hauteur de 10 HTD par an par QP.</p>
--	---	---	--

Organisation du M1

Principes d'organisation :

M1 : objectif de professionnalisation et de compétences requises au concours, cadre 1° et 2° degré. 48h annuelles, 6 ECTS.

Le module « agir de manière éthique » sera ouvert aux intervenants du pôle de professionnalisation pour un volume d'heures de 6 h.

Procédure :

Les responsables de parcours doivent se concerter avec Jean Christophe DUPUIS (jean-christophe.dupuis@univ-lyon1.fr) et/ou espe.edt@univ-lyon1.fr) pour organiser la répartition des enseignements sur l'année et éviter de concentrer un bloc d'enseignement sur un seul semestre.

Responsables de l'organisation des enseignements du M1 :

Modules M1	Responsable(s)
1 - Politique de l'éducation	Yves VIGNAT yves.vignat@univ-lyon1.fr
2 - Ecole et phénomènes sociaux	Jean Paul FILIOD jean-paul.filiod@univ-lyon1.fr
3 - Processus d'apprentissage	Julien MASSON julien.masson@univ-lyon1.fr
4 - Agir...	Yves VIGNAT yves.vignat@univ-lyon1.fr

Contenus :

Module 1 : Politique de l'éducation (Yves VIGNAT yves.vignat@univ-lyon1.fr)

Les grandes lignes du module : son sens, ses enjeux dans une formation universitaire et professionnelle

Le module de formation déploie une approche philosophique de l'éducation. Il entend aider les étudiant(e)s à mieux comprendre le lien entre l'École comme Institution et la République. Dans une perspective réflexive et critique, les étudiant(e)s étudieront certains enjeux de l'éducation en milieux scolaire, les principes et valeurs qui la structurent ainsi que des problèmes qui

l'interrogent. Ce module de formation participe à l'élaboration d'une culture pré-professionnelle notamment dans sa dimension déontologique.

Cohérence et continuité entre les modules du M1 et les QP du M2

Le module de formation en Master 2 MEEF prolonge l'approche philosophique de l'éducation en milieu scolaire entreprise en Master 1 en se concentrant sur la notion de "Laïcité" et sur "l'éducation à la citoyenneté". Il s'agira de comprendre le sens, les exigences et les bénéfices d'une formation du futur citoyen dans le cadre laïque de l'École. L'approche devra permettre aux étudiants de produire et/ou d'examiner des pratiques professionnelles (par exemple en classe, dans le cadre de projets ou dans le cadre du fonctionnement de l'établissement etc.) en lien avec les thèmes du module de formation.

Compétences du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : 1, 2,6,10,11,14.

Module 2 : École et phénomènes sociaux (Jean Paul FILIOD jean-paul.filiod@univ-lyon1.fr)

Les grandes lignes du module : son sens, ses enjeux dans une formation universitaire et professionnelle

Ce module est censé éclairer la manière dont on peut analyser, expliquer et comprendre les phénomènes sociaux entrant en jeu dans le système éducatif et dans la pratique enseignante. Nourri essentiellement de travaux sociologiques, il aborde les phénomènes sociaux d'un point de vue général (données statistiques, approches théoriques) et d'un point de vue particulier (enquêtes qualitatives, exemples concrets). Cinq thématiques y sont traitées : Inégalités sociales et échec scolaire ; Les relations École-Famille ; Diversité des publics ; Autorité et violence ; Socialisation et enfance (pour le 1^{er} degré), Socialisation et adolescence (pour le 2^d degré).

Cohérence et continuité entre les modules du M1 et les QP du M2

Même si l'une des thématiques QP du M2 résonne fortement avec l'une de celles du module en M1 (Autorité et violence), toutes les thématiques de ces QP sont susceptibles d'être interrogées à la lumière des acquis épistémologiques, théoriques, méthodologiques et professionnalisants du module M1 "École et phénomènes sociaux". Cette liaison M1-M2 ne va pas toujours de soi pour les étudiants ; il est donc important de leur signifier la pertinence et l'utilité du raisonnement sociologique pour la mise en œuvre d'une pratique enseignante appropriée.

Compétences du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14

Module 3 : Processus d'apprentissage (Julien MASSON julien.masson@univ-lyon1.fr)

Les grandes lignes du module : son sens, ses enjeux dans une formation universitaire et professionnelle

Ce module a pour objectif d'apporter des connaissances théoriques fondamentales sur les théories de l'apprentissage (behaviorisme, constructivisme, socio-constructivisme et cognitivisme) et de favoriser une articulation des principes avec la pratique professionnelle du stagiaire. Dans ce cadre, les situations d'observation professionnelle constituent une source riche d'appropriation des notions abordées. Le module propose également d'aborder succinctement la question de la motivation scolaire et de son impact sur les apprentissages, ainsi que la question

de l'évaluation (ses différentes formes et les biais psychologiques auxquels un évaluateur est soumis). Ces apports doivent permettre à l'étudiant de développer un regard critique sur les pratiques professionnelles qu'il pourrait mettre en œuvre et qu'il observe.

Cohérence et continuité entre les modules du M1 et les QP du M2

La QP5 développée en M2 prend appui sur ces connaissances qui constituent un prérequis. Les étudiants qui n'auraient pas bénéficié de ce module sur Lyon en M1 devront se référer à des éléments mis à disposition sur Spiral afin de se construire un bagage suffisant en amont de la QP5.

Compétences du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : 3 et 4

Module 4 : Agir en fonctionnaire de l'état (Yves VIGNAT yves.vignat@univ-lyon1.fr)

Les grandes lignes du module : son sens, ses enjeux dans une formation universitaire et professionnelle

Le module vise à développer et favoriser chez les étudiant(e)s une posture réflexive et critique. Il a pour objectif de les aider à construire et consolider leurs connaissances du système éducatif (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains). Ce module cherche à développer leur capacité à se situer comme futurs agents du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel). A partir de sources documentaires diversifiées, le module de formation s'attachera à travailler également des compétences plus spécifiquement associées au travail sur dossiers thématiques et à l'expression orale.

Cohérence et continuité entre les modules du M1 et les QP du M2

La connaissance du système éducatif d'une part (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), l'aptitude à mieux se situer en tant qu'agent du service public d'éducation d'autre part, les compétences liées à l'expression orale enfin peuvent être réinvesties dans l'ensemble des questionnements professionnels proposés en master 2.

Compétences du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation :

1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14

Modalités d'évaluation :

L'évaluation a lieu sous forme de **contrôle continu divers (CCD) au S1 et au S2**. Le module 4 n'est pas noté, il y aura donc trois notes.

Deux modalités d'évaluation sont proposées.

- Première modalité : évaluation sur deux temps.

L'épreuve durera 15 à 20 minutes et consistera en la réponse à une ou deux questions sous forme de QCM. Soit sous une forme simple : cocher la ou les réponses. Soit une forme argumentée : cocher la ou les réponses en rédigeant quelques lignes pour justifier ce choix (indispensable pour avoir des points ; une bonne réponse cochée sans argumentaire vaut 0). Le traitement des QCM pourra se faire via ICAP et sa procédure de boîtier de réponse.

- Seconde modalité : évaluation sur un seul temps.

L'épreuve prend la forme d'un travail collaboratif en petit groupe de 3 étudiant-es maximum. L'épreuve durera 30 à 45 minutes et consistera en une étude de cas relative à une situation professionnelle en lien avec un thème abordé en cours. Le travail permettra pour chaque groupe d'étudiant-es de mettre en évidence, d'une part leur compréhension du problème posé par la situation, d'autre part la proposition d'hypothèses de résolution du problème.

Quelle que soit la modalité choisie, on évitera d'effectuer ces épreuves à la première séance et à la dernière. Celle-ci doit être l'occasion de rendre les compositions, en offrant aux étudiants un retour sur les erreurs commises.

Organisation du M2

Principes d'organisation :

Dans le souci de favoriser l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice des métiers de l'éducation, le Bloc 4 du M2 se propose de poursuivre le travail d'appropriation commencé en M1 afin de répondre à des besoins professionnels, construire des outils mobilisables en classe et saisir des sujets sociétaux et de l'éducation transverse.

Le Bloc 4 en M2 est constitué par 4 thématiques (Questions Professionnelles) choisies parmi une liste de 7 thématiques (8 thématiques pour le 1er degré). 4 thématiques (QP) sont ainsi traitées sur l'année universitaire (2 par semestre). Cadre de 48h annuelles, 12h par thématique, 6 ECTS sont affectés au Bloc 4.

Les étudiants du 1er degré (MEEF PE) feront 5 vœux en début d'année et non 4 afin de permettre à l'ESPE de pouvoir organiser les enseignements au regard des ressources disponibles. Pour les étudiants inscrits en MEEF 2nd degré (Lyon 1, Lyon 2 et Lyon 3) et en MEEF Encadrement éducatif, il est proposé que chaque responsable de parcours fasse une proposition de 5 QP (avec un vœu non négociable) à programmer au lieu de 4 pour son parcours. Cela permettra là aussi à l'ESPE d'avoir de la souplesse pour organiser les enseignements du bloc 4 au regard des ressources formateurs disponibles.

Les enseignements se déroulent sous la forme de 3 séances de TD avec plusieurs intervenants sur les deux semestres provenant des 4 disciplines contributives (philosophie, psychologie, sciences de l'éducation et sociologie) et des professionnels associés (Conseillers pédagogiques, chefs d'établissement, IPR/IA, IEN, ICTR... du pôle de professionnalisation).

Les thèmes sont communs à l'ensemble des parcours mais les contenus doivent être adaptés en fonction du niveau d'enseignement (premier ou second degré, CPE).

Les séances (1 à 3) sont en principe organisées sous la forme de 3 plages de 4 heures : 2X4H heures ESPE + 4H pôle de professionnalisation. Les interventions du pôle seront, dans la mesure du possible, positionnées sur les plages 2 ou 3.

Procédure :

- Centralisation des demandes : elle se fait au niveau de la direction des études du site du Rhône dès fin juin pour l'année universitaire suivante. Les demandes tardives posent trop de problèmes. Les responsables de parcours doivent se concerter avec Jean Christophe DUPUIS (jean-christophe.dupuis@univ-lyon1.fr et/ou espe.edt@univ-lyon1.fr) pour organiser la répartition des enseignements sur l'année et éviter de concentrer un bloc d'enseignement sur un seul semestre.
- Le choix des QP devra être arrêté dès le début d'année par les responsables de parcours pour pouvoir programmer les enseignements et les groupes sur l'année.

- Mutualisation : les groupes devront être arrêtés dès septembre ce qui nécessite une coordination des responsables de parcours pour les groupes mixtes.
- Utilisation d'ADEWEB : cet outil n'est utilisé que par les étudiants, formateurs, responsables de parcours et gestionnaires de scolarité de Lyon 1. Or, les formations concernant Lyon 2 et Lyon 3 représentent environ 40% du volume global dans la mise en œuvre du bloc 4. Nous rappelons que le portail d'activation de l'Université Lyon 1 concerne tous les étudiants et les personnels des universités Lyon 2, Lyon 3 et Jean Monnet qui dans le cadre de leur formation ou de leur fonction, peuvent utiliser les ressources numériques de l'ESPE de l'Académie de Lyon (intranet de l'ESPE, ADEWEB...).
- Conditions « matérielles » : de nombreux intervenants ont noté de sérieuses difficultés d'accès aux salles d'enseignement (problèmes de clés, d'affectation de salles, de localisation des salles, de matériel vidéo...), **aux listes d'étudiants et aux dates de rendu des notes**. Il serait bien que cela leur soit précisé à l'avance.

Responsables de l'organisation des enseignements du M2 :

Titre		Responsable
QP1	Climat scolaire : nature et déterminants	Julien MASSON julien.masson@univ-lyon1.fr
QP2	Éducation et éthique : principes et valeurs de la République (la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité) et éducation à la citoyenneté	Yves VIGNAT yves.vignat@univ-lyon1.fr
QP3	Culture de l'égalité fille-garçon, lutte contre les stéréotypes	Vincent PORHEL vincent.porhel@univ-lyon1.fr
QP4	Education et santé, promotion du bien être à l'école	Sandie BERNARD sandie.bernard@univ-lyon1.fr
QP5	Approche psychologique des situations d'enseignement	Jean-François MANEVAL jean-francois.maneval@univ-lyon1.fr
QP6	Travail en équipe, partenariat et démarche de projet	Jean Paul FILIOD jean-paul.filiod@univ-lyon1.fr
QP7	Ecole maternelle Petite enfance (cette QP est réservée aux étudiants du parcours MEEF 1 ^{er} degré)	Séverine GREUSARD severine.greusard@univ-lyon1.fr
QP8	Ecole inclusive : rendre accessible les apprentissages aux élèves à besoins éducatifs particuliers	Christelle DUMOLIN christelle.dumolin@univ-lyon1.fr

Modalités d'évaluation :

Pour l'ensemble des parcours MEEF, suite aux travaux du CRDF et au vote du conseil d'école, l'évaluation certificative dans le bloc 4 est conçue au niveau du dispositif global (48h) et non plus par module thématique de 12h. **Il s'agit d'un CCD, les étudiants en Dispense d'Assiduité sont soumis aux mêmes règles (pas de 2^{ème} session).**

- ❖ **Pour les parcours MEEF 1^{er} degré** à la fin des enseignements des QP en M2, **un tirage au sort permettra de déterminer quelle QP sera évaluée pour chaque étudiant**. Ce dernier aura au moins 8 jours pour formaliser et déposer le document tiré au sort au formateur concerné. Cette mesure vise à alléger l'évaluation côté étudiants et à établir un équilibre entre les formateurs QP et le nombre de lecture à faire pour l'évaluation de l'UE.

Le document, de 12 000 signes maximum (espaces compris), sera composé ainsi :

1. Dans une première partie l'étudiant/stagiaire fera le point sur les connaissances et les notions (scientifiques, institutionnelles, pédagogiques) abordées lors des différents TD de la QP tout en les discutant au regard des enjeux pour son futur métier.
2. Dans une deuxième partie, il devra s'appuyer sur une situation professionnelle qu'il faudra décrire précisément, tout en montrant comment les problématiques de la QP ont pu être mises en œuvre pour faire apprendre et mieux réussir tous les élèves.

- ❖ **Pour les parcours MEEF 2nd degré et MEEF Encadrement éducatif, la responsabilité du choix de la QP évaluée est portée par le responsable de parcours (choix de la même QP pour tous les étudiants)**, en accord avec les enseignants des QP.

Le document, de 12 000 signes maximum (espaces compris), sera composé ainsi :

1. Dans une première partie l'étudiant/stagiaire fera le point sur les connaissances et les notions (scientifiques, institutionnelles, pédagogiques) abordées lors des différents TD de la QP tout en les discutant au regard des enjeux pour son futur métier.
2. Dans une deuxième partie, il devra s'appuyer sur une situation professionnelle qu'il faudra décrire précisément, tout en montrant comment les problématiques de la QP ont pu être mises en œuvre pour faire apprendre et mieux réussir tous les élèves.

Modalités de dépôt de l'évaluation:

- **Pour les parcours MEEF 1er, 2nd degré et Encadrement Éducatif de Lyon 1:** un dépôt sur la plateforme Claroline connect, dans la zone de dépôt de la QP créée à cet effet suite au tirage au sort, accompagné d'un dépôt d'une version papier de l'évaluation dans le casier du formateur désigné comme étant le correcteur.
- **Pour le parcours MEEF 1er degré de Lyon 3 et pour les parcours MEEF 2nd degré de Lyon 2 et de Lyon 3:** les étudiants déposeront les travaux auprès du gestionnaire de scolarité du parcours concerné. Ce dernier prendra contact avec le responsable de la QP tirée au sort afin qu'il puisse s'organiser pour récupérer les copies, en prenant soin de lui rappeler la date de restitution des notes en vue du jury.

Contenus :

QP 1 - Climat scolaire
Responsable à contacter : Julien MASSON julien.masson@univ-lyon1.fr
Descriptif Équipe de Formation QP1 (Séances 1 et 3)

Climat scolaire, effet et conditions d'amélioration
Etat des lieux
Définitions
Effet du climat scolaire sur les apprentissages
Les facteurs significatifs
Pédagogie, pratiques, partis-pris philosophiques et éthiques/politiques de l'enseignant
Quelques éléments constitutifs du climat scolaire pourront être développés (la bienveillance, la littératie, les compétences psycho-sociales, la motivation, l'évaluation...)

Attendu Pôle QP1 (Séance 2)

Les interventions s'appuieront sur un ou plusieurs des points suivants :

- Conduite de classe, gestes professionnels et outils dans le cadre problématique du climat scolaire
- Analyse de situations qui amène à la réflexion avec éventuellement une entrée « spécialité / métier » de l'intervenant
- Repérage des signaux faibles (harcèlement, etc.) qui amène à la réflexion.

Demandes spécifiques, intervenants du pôle pressentis

Pour le 2nd degré : inspecteur, chef d'établissement, enseignant, CPE.

Pour le 1^{er} degré : inspecteur, PEMF, CPC

QP 2 - Éducation et éthique : principes et valeurs de la République (la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité) et éducation à la citoyenneté

Responsable à contacter : Yves VIGNAT yves.vignat@univ-lyon1.fr

Descriptif Équipe de Formation QP2 (Séances 1 et 3)

Objectif de cette question professionnelle.

La finalité de cette formation est de concevoir et d'examiner des pratiques professionnelles sur le thème : principes et valeurs de la République et éducation à la citoyenneté. Il s'agira donc :

- D'une part de construire une démarche concrète montrant comment un(e) enseignant(e) peut travailler avec ses élèves les compétences et connaissances travaillées dans cette QP.
- D'autre part d'entreprendre une analyse réfléchie de situations professionnelles en lien avec cette QP.

L'objectif, théorique et pratique, vise à améliorer la compréhension des situations et pratiques professionnelles.

Précision : en fonction des groupes et des besoins spécifiques des étudiant(e)s / Stagiaires, il sera possible de privilégier l'une des deux démarches.

Remarque importante : Cette formation répond à une des recommandations du conseil supérieur des programmes de prévoir un module de formation à l'EMC dans les masters meef. Prenant appui sur des situations réelles ou fictives ces démarches et méthodes aident les élèves à former progressivement leur jugement moral, il semble judicieux d'en instruire les étudiant(e)s et stagiaires.

Phase 1. Les fondamentaux.

A. Recueil des représentations et éventuelles pratiques des étudiant(e)s ou enseignant(e)s stagiaires relativement à la laïcité, aux valeurs de la République et à l'éducation à la citoyenneté.

B. Actualisation des connaissances.

Clarification des notions. Principes et valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la solidarité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toutes formes de discriminations. Liens entre ces notions.

C. Compréhension de certains enjeux.

Explicitation de certains fondements historiques, juridiques et philosophiques de la laïcité, des valeurs et principes de la République et de l'éducation à la citoyenneté.

Phase 2. Supports, outils et mise en œuvre.

A. Introduction et lancement du travail des étudiant(e)s et enseignants(e) stagiaires. **(séance une)**

A l'occasion de cette première séance, les étudiant-e-s ou stagiaires commenceront à élaborer leur travail (qu'il s'agisse de la présentation d'un projet, de la construction d'une séance de travail ou d'une étude de cas). Il faudra préciser le cadre méthodologique et organiser ce cadre de travail (nombre de participant, cursus premier ou second degré, enseignement général, technique ou professionnel etc.). L'organisation du travail et l'explicitation du cadre méthodologique seront abordées. Il peut s'agir de rendre compte d'une expérience à laquelle l'étudiant(e)/stagiaire a participé, ou d'un projet qu'il (elle) souhaite conduire à l'avenir. Cela peut prendre la forme d'un travail mené dans le cadre du cours en classe ou d'une démarche interdisciplinaire engagée avec d'autres collègues. L'exposé futur pourra également prendre la forme d'une étude de cas accompagnée des réponses envisagées pour répondre aux questions professionnelles soulevées par une situation expérimentée. Prévoir la transition vers l'intervention des personnels du pôle de professionnalisation.

B. Présentation du travail.

La troisième et dernière séance (4 heures) devra permettre aux étudiant-es- / stagiaires de terminer leur travail puis enfin de le présenter. Cette présentation tiendra compte des contraintes et spécificités du groupe. Ces contraintes et spécificités détermineront donc en partie le choix des modalités d'échanges et de présentation.

Attendu Pôle QP2 (Séance 2)

Pendant cette séance 2 les personnels du pôle de professionnalisation seront sollicités afin d'accompagner, de prolonger et d'approfondir le travail engagé à l'occasion de la séance une. Ils pourront se saisir des possibilités suivantes :

- Présenter et analyser des témoignages et des éléments de formation s'appuyant sur leurs propres pratiques professionnelles ou sur des expériences qu'ils ont eu à connaître.
- Présenter et examiner des compléments ou approfondissements de formation tant d'un point de vue théorique qu'institutionnel.

Divers moyens peuvent être utilisés : productions d'élèves, études de cas, retours d'expériences... Il s'agira encore d'articuler connaissances théoriques et pratiques professionnelles. Afin d'aider les étudiant(e)s/stagiaires à réaliser leur travail il serait souhaitable d'attirer leur attention sur les éléments suivants :

- Le public visé (niveau de classe)
- Le contexte dans lequel s'inscrit la démarche : cours ou temps d'apprentissage, dispositif interdisciplinaire, heure d'EMC, moments de la vie scolaire, dispositif propre à l'école ou à l'établissement, lien avec le projet d'établissement ...
- Les objectifs de la séquence en terme de formation morale et citoyenne : références au programme en général, à celui d'EMC en particulier, ou encore par exemple à l'éducation au développement durable.
- La démarche pédagogique : Description de la séance projetée et des choix méthodologiques et thématiques.
- Les documents, matériaux, média, supports divers à partir desquels le travail est envisagé (en indiquant ce que vous voulez en tirer).
- Le déroulement schématique de la ou les séance(s) / ou du projet en intégrant les points de vigilance à avoir à l'esprit pour la mise en œuvre de la démarche (aspects spatio-temporels, organisationnels, relationnels ...)
- Dans le cas d'un projet effectivement mis en œuvre : qu'est-ce qui a bien/ moins bien fonctionné ? Pourquoi ?

Demandes spécifiques, intervenants du pôle pressentis

Premier degré Inspecteur et Inspectrice de l'Éducation Nationale. PEMF.

Second degré : IA-IPR disciplinaire ou vie scolaire. Personnel de direction (collège, lycée, lycée professionnel). CPE.

QP 3 - Culture de l'égalité fille-garçon, lutte contre les stéréotypes

Responsable à contacter : Vincent PORHEL (vincent.porhel@univ-lyon1.fr)

Descriptif Équipe de Formation QP3 (Séances 1 et 2)

Phase 1 - « Fondamentaux » : Orientation professionnelle forte

Principes républicains : Obligations légales et textes institutionnels (convention interministérielle), référentiels de compétences

- Notions et concepts de base (genre, mixité, égalité, discrimination, stéréotypes + question de l'espace)
- Réflexion sur le caractère mutilant des stéréotypes éducatifs : réussite paradoxale des filles, décrochage scolaire des garçons et rapports sexués aux savoirs

Phase 2 - « Supports et outils » : 2 thématiques déclinées selon le public concerné

Pour le 1^{er} degré :

- Organisation du travail en classe, autorité et attitudes éducatives
- Rapports sexués aux savoirs
- Littérature de jeunesse, manuels scolaires
- Espace : Coins jeux, cour de récréation (rapport à l'espace, toilettes, espace sieste)

Pour le 2nd degré (variable selon le parcours disciplinaire) :

- Violences et problèmes de discipline
- Images
- Déclinaison disciplinaire (histoire, lettres, langues, sciences, arts...) selon le parcours concerné.

Attendu Pôle QP3 (Séance 3)

Supports, outils, études de cas ressources et pratiques, retours d'expérience... Le tout mise en relation avec le « terrain » :

- Pour les publics du 1^e degré envisager des situations de classe très pratiques (réflexions sur : gestion de l'espace dans la cour de récréation, décoration de la classe, partage des tâches dans la classe, organisation du plan de classe, gestion/organisation des coins jeux, mise en œuvre des activités culturelles et physiques, organisation du travail en groupe, spectacle de fin d'année, etc.)
- Pour les publics du 2nd degré partir du concret de la pratique en matière de gestion classe (sanctions, notations, orientation, plan de classe, climat scolaire en général) comme de contenu disciplinaire (construction d'une séquence portant sur la thématique, et même idéalement réflexion sur les modalités d'une mise en œuvre inclusive de la problématique tout au long de l'année)

Demandes spécifiques, intervenants du pôle pressentis

Pour le 1^{er} degré : inspecteur-trice, PEMF, CPC formé-es sur la question.

Pour le 2nd degré : inspecteur-trice, chef-fe d'établissement, enseignant-e, CPE formé-es sur la question.

QP 4 - Éducation et santé, promotion du bien être à l'école

Responsable à contacter : Sandie BERNARD sandie.bernard@univ-lyon1.fr

Descriptif Équipe de Formation QP4 (Séances 1 et 2)

Phase 1

En milieu scolaire, l'éducation à la santé (ES) se place dans une perspective d'émancipation du sujet et doit permettre de créer les conditions de la réussite de tous les élèves. Le Parcours Éducatif de Santé qui est désormais mis en place de la Maternelle au Lycée permet de mettre en cohérence les projets portés par les écoles et les établissements dans le cadre du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

La conception actuelle de l'éducation à la santé dans le système scolaire français en fait une composante de l'éducation de la personne et du citoyen (MEN, 1998) dans une perspective d'apprentissage de la liberté et du « vivre ensemble » (MEN, 2006), plutôt que d'intégration de préceptes normatifs. C'est en tant que milieu de vie qui accueille les enfants et les adolescents français pendant plus d'une décennie et comme espace privilégié d'éducation, que le système éducatif contribue à l'amélioration de la santé. Il agit sur plusieurs des déterminants de la santé via trois domaines : l'environnement physique et social de l'École, le lien au système de soin et les apprentissages (St Léger, 2005). La prise en compte de la santé et du bien-être relève de l'action quotidienne des adultes en charge de l'éducation des enfants au premier rang desquels les parents et les enseignants. Les experts, notamment ceux issus du secteur de la santé, sont au service du projet éducatif porté par les parents et les enseignants.

Contenus abordés

Seront abordés les représentations et pratiques des acteurs en éducation à la santé, les enjeux de l'éducation à la santé via le développement des compétences psychosociales ainsi que la place de l'éducation à la santé dans les missions de l'enseignant, du CPE ou encore du documentaliste.

- 1 - Promouvoir la santé et le bien être dans un établissement scolaire : éduquer / prévenir et protéger
- 2 - État de santé des élèves et des adolescents en France : quelles priorités ?
- 3 - Pratiques pédagogiques et éducatives en milieu scolaire
- 4 - Fonctionnement du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)
- 5 - Objectifs et mise en place du Parcours Éducatif de Santé
- 5 - Présentation des partenaires en Rhône-Alpes

Attendu Pôle QP4 (Séance 3)

Phase 2 pour le 2nd degré :

1ère partie: Retour sur la composition et le fonctionnement du CESC et des actions éducatives menées dans ce cadre, présentation des missions de l'infirmier scolaire, du médecin scolaire et des autres acteurs de l'éducation à la santé en milieu scolaire.

2ème partie: L'éducation à la sexualité: objectifs et mise en œuvre de cette "éducation à" à l'école, obstacles et leviers. Quelques éléments sur le développement psychosexuel de l'enfant. Présentation d'une action d'éducation à la sexualité menée dans le cadre d'un CESC et d'outils ciblés en fonction du public.

Phase 2 pour le 1^{er} degré :

1ère partie: Présentation des missions de l'infirmier scolaire, du médecin scolaire et des autres acteurs de l'éducation à la santé en milieu scolaire. Présentation du CESC inter degrés et des actions éducatives menées dans ce cadre.

2ème partie: L'éducation à la sexualité: objectifs et mise en œuvre de cette « éducation à » à l'école, obstacles et leviers. Quelques éléments sur le développement psychosexuel de l'enfant. Présentation d'une action d'éducation à la sexualité menée en cycle 2 ou 3 et d'outils possibles pour les professeurs des écoles.

Demandes spécifiques, intervenants du pôle pressentis

Pour le 2nd degré :

Parcours		Spécificités éventuelles attendues en lien avec le parcours	Intervenants pressentis
M2 Ly1	PLP + CPE PLP	Présentation d'un CESC fonctionnant en lycée professionnel et d'une action d'éducation à la sexualité menée en lycée professionnel.	Infirmier Conseiller Technique (auprès du DA- SEN ou du recteur),

M2 Ly1	SVTU+Maths+SPC	Présentation d'un CESC fonctionnant en collège ou lycée d'enseignement général et technologique et d'une action d'éducation à la sexualité menée dans ce cadre.	formateur académique éducation à la sexualité
M2 Ly3	Info-doc	Présentation d'un CESC dans lequel un documentaliste est impliqué (collège ou lycée) et d'une action d'éducation à la sexualité menée dans ce cadre	
Pour le 1^{er} degré : Infirmier Conseiller Technique (auprès du DA-SEN ou du recteur), formateur académique éducation à la sexualité			

QP 5 - Approche psychologique des situations d'enseignements

Responsable à contacter : Jean-François MANEVAL jean-francois.maneval@univ-lyon1.fr

Descriptif Équipe de Formation QP5 (Séances 1 et 2)

Le but de cette question professionnelle est de bâtir avec les étudiants-stagiaires des outils conceptuels prenant appui sur des références théoriques scientifiques issues de la psychologie pour répondre à des situations professionnelles. Les connaissances théoriques apportées permettront aux stagiaires de travailler des questions en lien avec leurs pratiques professionnelles. L'objectif est de permettre aux étudiants d'identifier certains facteurs psychologiques en jeu dans des situations professionnelles afin qu'ils puissent analyser celles-ci et faire évoluer leurs représentations et actions futures.

Cette question professionnelle s'inscrit dans la continuité des thématiques abordées en M1 dans le cadre du Bloc 4 en psychologie (les théories de l'apprentissage, behaviorisme, constructivisme, socioconstructivisme, la motivation et l'évaluation). Cette QP5 prend donc appui sur ces connaissances qui constituent un prérequis pour cette question professionnelle. Ainsi, la QP5 constitue un niveau 2 de la formation.

Modalité de travail: A partir d'un problème qui se pose dans la pratique de l'étudiant, il lui sera demandé de trouver une solution adéquate en s'appuyant, entre autres, sur les contenus abordés au cours de la QP5.

Contenus abordés: Intelligence, mémoire, attention.

Approche psycho-affective de la relation pédagogique et des interactions sociales entre élèves et avec les familles.

Attendu Pôle QP5 (Séance 3)

Intervention du pôle de professionnalisation: 4H

Envisager des situations de classe très pratiques à l'aide de supports, outils, études de cas, ressources et pratiques professionnelles, retours d'expérience en faisant appel aux différents apports traités précédemment.

Demandes spécifiques, intervenants du pôle pressentis

Intervenants pressentis:
CPC-ASH, PEMF, Psy-EN, etc.

QP 6 - Travail en équipe, partenariat et démarche de projet

Responsable à contacter : Jean-Paul FILIOD jean-paul.filiod@univ-lyon1.fr

L'objectif de cette question professionnelle est de réfléchir aux conditions du travail collectif et à la

démarche de projet et de se donner les moyens d'être prêt à s'engager dans des projets, des partenariats et dans le travail d'équipe. Les apports comportent des aspects institutionnels et organisationnels, sans oublier la dimension des apprentissages et des connaissances par lesquelles se forment les élèves. Les exemples d'actions ou de projets concerneront différents thèmes présents dans le milieu scolaire en lien avec les pratiques professionnelles des stagiaires et des étudiants.

Descriptif Équipe de Formation QP6 (Séances 1 et 3)

Seront abordées les caractéristiques et les conditions de réussite d'un projet, ses principales étapes ainsi que le rôle du partenariat et la connaissance des partenaires territoriaux :

- Réaliser un diagnostic, analyser les besoins et définir les priorités d'action
- Constituer une équipe, identifier les partenaires et définir les différents types de partenariat
- Animer une équipe
- Définir des objectifs (général, spécifique et opérationnel)
- Planifier les actions
- Mettre en œuvre et évaluer l'action ou le projet (place de la négociation et des régulations, évaluation du processus et des résultats)
- Communiquer sur l'action.

Attendu Pôle QP6 (Séance 2)

Il est attendu que les intervenants du Pôle abordent :

- des aspects réglementaires liés au projet ;
- des aspects réglementaires liés à la mobilisation de partenaires (les présenter) ;
- les modalités d'accompagnement et de soutien des projets par l'institution ;
- la présentation des dispositifs soutenant les projets.

Pour le 1^{er} comme pour le 2nd degré, les exemples concrets choisis seront adaptés et feront l'objet d'une analyse et d'une réflexion.

Pour le 1^{er} degré, on tiendra compte de la réforme des rythmes, et des actions et projets qui y sont attachés. La relation école-familles pourra également faire partie des thèmes abordés (sans que ce soit, d'ailleurs, strictement réservé au premier degré).

Demandes spécifiques, intervenants du pôle pressentis

Pour le 2nd degré :

Parcours		Spécificités éventuelles attendues en lien avec le parcours	Vœux
M2 Ly1	PLP + CPE PLP	CESC projets en établissements Lien avec des projets "santé"	Intervenant CPE Intervenant PLP présentant des projets
M2 Ly1	SVTU		Quelqu'un qui a piloté un projet Education au Développement Durable (EDD) au sein d'un établissement: 1 membre du Groupe Académique de Formateur (GFA) en EDD en poste dans un établissement en démarche de labellisation E3D <u>ou</u> un chef d'établissement en démarche de labellisation E3D
M2 Ly2 M2 Ly2	Anglais Espagnol	- voyage scolaire - projets culturels établissements	

M2 Ly3	Ang + Italien		
M2 Ly2 M2 Ly3	Lettres	<p>Parcours artistiques et culturels</p> <p>La DAAC est partante pour intervenir, à travers sa directrice, Valérie Perrin (valerie.perrin@ac-lyon.fr) et son adjointe Maud Renaud (maud.renaud@ac-lyon.fr).</p> <p>Privilégier ces intervenantes.</p>	<p>cf. Catherine Nicolas qui a sollicité le pôle catherine.nicolas@univ-lyon1.fr corinne.iborra@univ-lyon1.fr</p>
Pour le 1 ^{er} degré :			

QP 7 - École maternelle-petite enfance
(Cette QP est réservée aux étudiants des parcours MEEF 1^{er} degré)

Responsable à contacter : Séverine GREUSARD severine.greusard@univ-lyon1.fr

Descriptif Équipe de Formation QP7 (Séances 1 et 3)

Phase 1:

L'école maternelle française fait depuis plusieurs années l'objet d'une attention particulière de la part MEN comme de celle de nombreux acteurs de la formation et de la recherche en éducation. Les raisons de cette attention sont complexes et doivent être comprises et intégrées par les futurs enseignants susceptibles d'intervenir à l'école maternelle. Par ailleurs, l'école maternelle – et au sein de cette dernière, la section des petits – constitue la première marche de l'institution scolaire. Elle comporte donc la lourde responsabilité de favoriser l'éveil de la personnalité des enfants, de stimuler leur développement sensoriel, moteur, cognitif et social, de développer l'estime de soi et des autres et de concourir à leur épanouissement affectif. L'article L321-2 du code de l'éducation modifié par la loi du 8 juillet 2013 précise également que la formation développée par l'école maternelle « s'attache à développer chez chaque enfant le plaisir d'apprendre afin de lui permettre de devenir élève. »

Enseigner et éduquer à l'école maternelle implique tout à la fois l'acquisition de gestes professionnels spécifiques ; la compréhension du système d'action particulier que constitue une école maternelle dans son environnement social et professionnel ; des connaissances avérées permettant de comprendre les besoins, le potentiel d'apprentissage et les compétences des jeunes enfants ; une analyse des pratiques, représentations, et résistances qui peuvent faire obstacle à la mise en œuvre de pédagogies adaptées et efficaces.

Durant cette phase, les étudiants seront ainsi amenés à mieux appréhender :

- les enjeux et la philosophie des programmes de l'école maternelle ;
- les dispositifs et modalités d'apprentissage propres à l'accompagnement des jeunes enfants ;
- un emploi du temps aménagé au regard des rythmes de l'enfant ;
- un aménagement de la classe prenant en compte les besoins de l'enfant ;
- des séquences d'apprentissage adaptées à ce cycle et mises en œuvre dans le cadre du fonctionnement ritualisé de l'école maternelle (accueil, regroupement, ateliers...).

Un accompagnement particulier des PES nommés en classe de TPS et/ou de PS sera proposé de manière à prendre en compte les spécificités de cet accueil auprès de jeunes enfants.

Attendu Pôle QP7 (Séance 2)

Phase 2 (4h) Comment mettre en œuvre des séquences en EPS au quotidien en classe maternelle

Les formateurs éducation nationale associés dans le cadre du pôle de professionnalisation seront sollicités:

- soit pour apporter des témoignages et éléments de formation s'appuyant sur leurs pratiques professionnelles.

- soit pour apporter des compléments ou des approfondissements de formation du point de vue du terrain et de l'institution.

Les contenus viseront à accompagner les étudiants dans le cadre de l'enseignement de l'EPS dans leurs classes de maternelle.

Il s'agira, après avoir revu le cadre des programmes, de réfléchir à la construction et à la mise en oeuvre de modules d'apprentissage adaptés à ce jeune public dans le champ de différentes compétences. Dans le cadre de ces modules, un regard particulier sera porté sur :

- la mise en place d'un cadre sécurisé et sécurisant ;
- le respect de temps en classe en amont et en aval de la séance ;
- les traces gardées pour permettre aux élèves de construire de manière efficiente les apprentissages visés ;
- les liens avec les autres domaines d'apprentissage et le parcours éducatif de santé.

Le module QP7 « École maternelle-petite enfance » s'inscrit délibérément dans une relation de complémentarité formative avec d'autres éléments du dispositif de formation :

- UE17 (M2A), analyse de l'activité, tutorat mixte, mémoires ;
- Module Projet (DU4.6) ;
- UE de didactiques disciplinaires ;
- Animations pédagogiques des circonscriptions ;
- «SemaineS de l'École maternelle»

Demandes spécifiques, intervenants du pôle pressentis

CPC et/ou PEMF ayant une expertise en EPS

Il sera proposé de constituer des doublettes de formateurs afin d'étayer les "nouveaux" dans la mise en place de cette QP

Deux temps de formation de formateurs seront proposés en Septembre et en Janvier.

QP 8 – Ecole inclusive : rendre accessible les apprentissages aux élèves à besoins éducatifs particuliers

(Cette QP est ouverte aux étudiants des parcours MEEF 1er degré et MEEF 2nd degré)

Responsables à contacter : Christelle DUMOLIN christelle.dumolin@univ-lyon1.fr

Descriptif Équipe de Formation QP8 (Séances 1 et 3)

Dans le contexte actuel d'éducation inclusive, la loi pour la refondation de l'école a posé comme un des grands principes celui de l'école inclusive.

L'objectif de cette question professionnelle est de permettre aux étudiants-stagiaires de construire des connaissances et des compétences pour répondre à cette mission de l'école d'aujourd'hui, donner les mêmes chances de réussir à tous les élèves.

Temps de réflexion et de recherche : le concept de l'école inclusive : Quelle école ? quelles valeurs ?

Apports de connaissances sur les élèves à besoins éducatifs particuliers (avec un focus sur les élèves dyslexiques)

Présentation d'aménagements pédagogiques et d'outils de différenciation (À partir des besoins des élèves)

Etude de cas pratique apportés par les stagiaires, par les formateurs : À partir des besoins recensés, construire les aides et aménagements possibles pour rendre les apprentissages accessibles

Phase 1 (4H) ESPE

Le concept d'école inclusive : Réflexion à partir de situation de recherche sur les valeurs de l'école inclusive.

Les élèves à besoins éducatifs particuliers : Définition du public en lien avec la notion de besoin (prise en compte de la difficulté)

Un exemple : la dyslexie (présentation du trouble - retour sur les besoins particuliers de l'élève dyslexique et les aménagements pédagogiques)

Phase 2 : (4H) : PÔLE de FORMATION (voir ci-dessous)

Phase 3 (4H) : ESPE

Temps d'appropriation et de synthèse : comprendre la notion de besoins particuliers (traitement de la difficulté) pour être capable d'agir en mettant en place des aménagements et des aides pour les élèves.

Pratique à cibler : la différenciation pédagogique

Attendu Pôle QP8 (Séance 2)

Formateur académique second degré pour groupe M2 second degré

Formateur 1er degré pour groupe M2 Premier degré

(Phase 2 : 4H) :

Mettre les étudiants stagiaires en situation pratique

Démarche : partir d'étude de cas apportées par les stagiaires ou par les formateurs

+ Objectif de formation : développer des postures, des savoirs, des attitudes réflexives.

Compétences du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation:

Prise en compte de la diversité des élèves

Faire partager les valeurs de la république